

Centre International de Recherches sur l'Anarchisme (CIRA)  
info@cira.ch

# Concours d'anarchitecture

Présentation, cahier des charges et plans

Octobre 2020



**CIRA**

Centre international de recherches sur l'anarchisme  
Avenue de Beaumont 24 | 1012 Lausanne  
arrêt M2 CHUV | [www.cira.ch](http://www.cira.ch)

## Concours d'anarchitecture à l'occasion des 30 ans de la construction du CIRA à Lausanne

Les architectes partagent avec les archivistes ces deux syllabes infamantes, *archi*, du grec *arkhé*, pouvoir, autorité, commandement, empire. Ces deux syllabes et leur signifié, ce sont celles que nient les *anarchistes*. C'est donc munis d'un solide esprit dialectique que nous lançons ce concours d'anarchitecture pour l'avenir de nos (an)archives...

Il y a 30 ans, le CIRA, ses ami·es et les ami·es de ses ami·es s'attaquaient à la vieille grange attenante à la maison de Beaumont pour édifier rien moins qu'une bibliothèque ! Ils allaient prouver que disposer d'un lieu à soi où conserver des trésors de papier et favoriser leur étude n'est pas l'apanage des seuls riches bourgeois de la rive gauche genevoise.

En trente ans, les bibliothécaires ont fait preuve d'une ingéniosité toujours renouvelée pour faire face à l'accroissement des collections, mais nous approchons des limites de cette méthode. Faut-il construire, surélever, creuser le sol, repenser l'espace intérieur ? On propose ici une forme de cahier des charges pour un projet architectural auquel chacun·e peut apporter une contribution.

Ces contributions pourront prendre des formes variées : plans, dessins, textes, maquettes, vidéos, simulations 3D, etc. Elles seront montrées au CIRA à l'occasion de la fête des trente ans de la construction, reportée en 2021 suite à la pandémie. Il va de soi qu'aucun classement, *short list*, tirage au sort, sélection ou vote n'aura lieu. Il s'agit de contribuer à une réflexion en cours, d'ouvrir des possibles et d'explorer tous les jeux envisageables avec les contraintes réelles.

De toute évidence, l'option retenue pour le bâtiment actuel est celle de la simplicité : simplicité des techniques constructives, simplicité des espaces. On se souvient que l'essai de Colin Ward intitulé *La Maison anarchiste* s'ouvre sur l'idée que le biscornu et l'extravagant ne sont pas nécessairement les marques d'une esthétique anarchiste, ceci valant en art aussi bien qu'en architecture.

Ward poursuit en soulignant que « le principe premier d'un logement dans n'importe quelle société, indépendamment de l'idéal social anarchiste, c'est le contrôle par les habitants. » Ici encore, qu'elles l'aient pensé ou non, les concepteurs·trices du bâtiment actuel ont pris en compte ce principe. Les espaces intérieurs sont dépourvus de cloisons autres que celles nécessaires à la statique du bâtiment et seules les toilettes et la salle des affiches peuvent être isolées du reste de l'espace.

L'intérieur du CIRA, en dépit de la quantité de documents stockés, est donc relativement modulable au gré des besoins et de l'utilisation : il est occasionnellement transformé en lieu de discussion publique et les espaces de travail des bibliothécaires se confondent avec les espaces de consultation des documents.

Il nous semble que ces deux principes devraient être préservés dans toute intervention à venir : simplicité d'une part et adaptabilité aux décisions des utilisateurs·trices d'autre part.

Le CIRA doit rester une bibliothèque de consultation ouverte au public. Il ne s'agit pas de transformer le bâtiment en bunker à atmosphère contrôlée et d'exiger des lecteurs·trices qu'ils remplissent des formulaires pour accéder aux documents. Le libre-accès, comme disent les bibliothécaires, devra être maintenu pour les numéros récents des périodiques et une partie aussi large que possible des mono-

graphies. Cela étant, les collections de périodiques, les archives, les brochures, au milieu desquelles la déambulation n'est de toute manière pas possible pourraient être stockées de manière compacte, même si cela suppose des manipulations supplémentaires pour y accéder.

Outre la déambulation dans les collections, il faut compter avec des espaces qui permettent la consultation des documents, mais également leur traitement par les bibliothécaires.

On évitera d'envisager la numérisation des collections comme une solution au problème de l'espace. L'usage actuel veut que les instances physiques des documents numérisés soient conservées, même si l'accès y est restreint.

Enfin, il faut rappeler que la conservation de documents anciens nécessite une certaine stabilité climatique. Le bâtiment actuel est assez remarquable de ce point de vue. Il profite sans doute, à cet égard, de son insertion dans un îlot végétal. La gestion du climat devrait, elle aussi, rester simple et ne pas nécessiter de machinerie complexe et dispendieuse en argent comme en énergie.

À côté des fonctions classiques d'une bibliothèque que nous venons d'évoquer, il faut souligner que le CIRA est inséré dans un magnifique jardin et mitoyen à un bâtiment dans lequel vivent une dizaine d'habitant·es. La conception d'un projet concernant la bibliothèque devrait s'envisager dans le contexte de l'ensemble de l'îlot et inclure ses habitant·es et ses usager·ères (jardinier et jardinières, pizzaiolis et autres boulangères occasionnelles).

D'une manière générale, on se souviendra de la proposition de l'architecte anarchiste John Turner (1927\*) : « Quand les habitants contrôlent les décisions majeures et sont libres d'établir leur propre contribution à la conception, à la construction ou à la gestion de leur logement, tant le processus que l'environnement qui en résultent stimulent le bien-être individuel et social. Inversement, quand les gens n'ont aucun contrôle ni responsabilité dans les décisions clé du processus d'habitation, le cadre du logement peut, au contraire, devenir un obstacle à la réalisation personnelle et un poids pour l'économie. »

Pour conclure cet appel à contributions, nous voudrions souligner qu'il excède très largement les questions techniques et fonctionnelles. Les difficultés spatiales liées à l'accroissement des collections ne sont, en définitive, qu'une accroche pour se projeter dans l'avenir du CIRA. Quelles étaient les perspectives des constructeurs·trices du bâtiment actuel en 1990 ? Quelles sont les nôtres aujourd'hui ? Telles pourraient être les deux questions fondamentales auxquelles ce concours d'anarchitecture pourrait apporter des pistes de réponses.

Les contributions sont à faire parvenir au CIRA avant le 18 mars 2021 !

## Cahier des charges

*NB : le cahier des charges ici résumé présente la situation idéale souhaitée par les bibliothécaires, indépendamment de leur réalisation effective dans les conditions actuelles.*

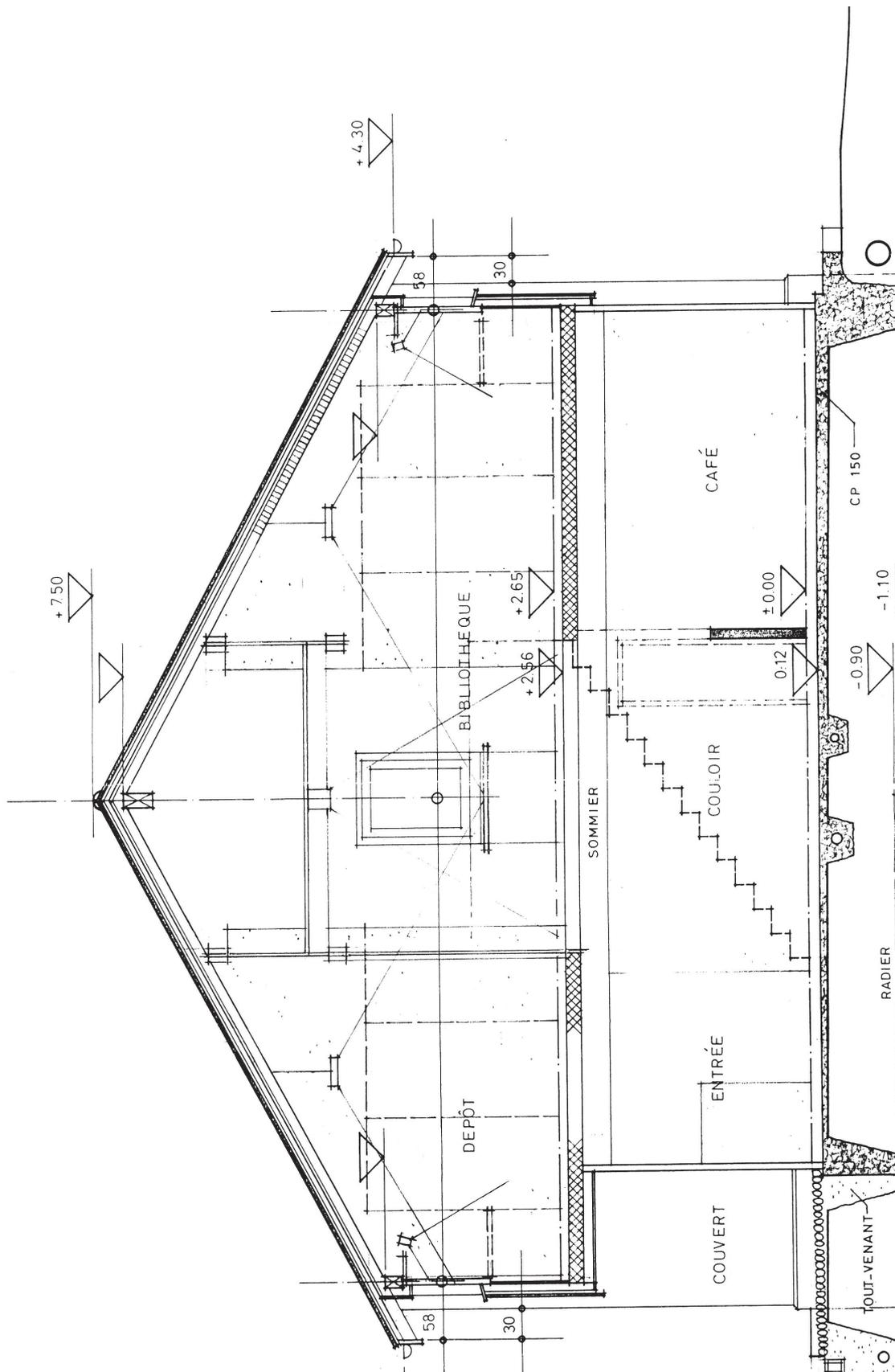
### **Espaces de conservation des collections :**

- 100 m<sup>2</sup> en façade de rayonnages à 20 cm de profondeur (livres)
- 40 m<sup>2</sup> en façade de rayonnages à 40 cm de profondeur (brochures, périodiques, collections)
- 40 m<sup>2</sup> en façade de rayonnages à 65 cm de profondeur (périodiques, affiches)
- 30 m<sup>2</sup> en façade de rayonnages fermés (armoires) à 50 cm de profondeur (archives)

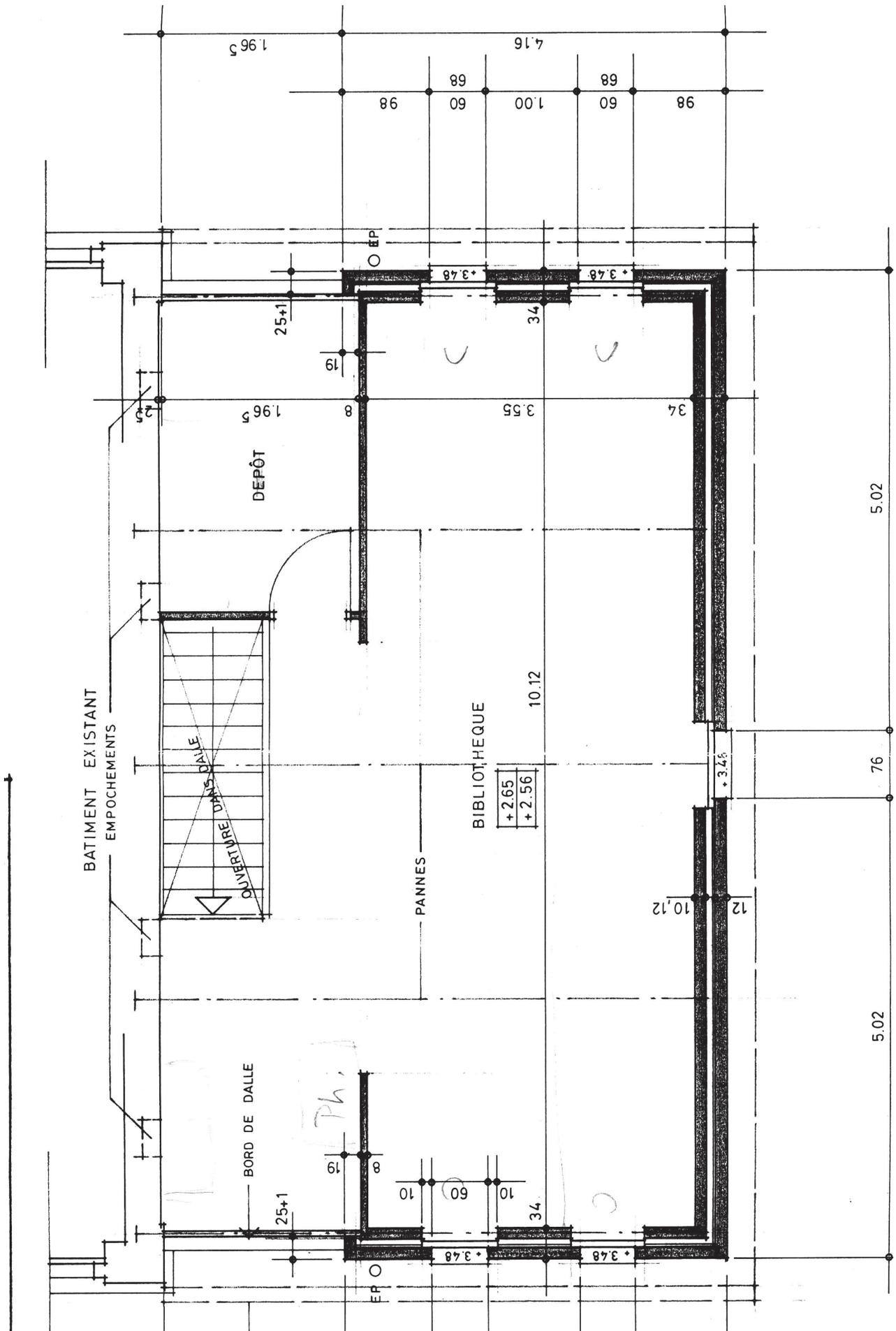
### **Espaces spécifiques :**

- Au moins deux places de travail avec ordinateur pour l'équipe (administration et accueil), dont une en lien avec l'entrée (arrivée de lectrices) – tables 2 m<sup>2</sup> chacune
- Au moins deux places de travail avec ordinateur pour le public (consultation du catalogue), dont l'une d'entre elle devrait pouvoir également servir à la numérisation (proximité avec la photocopieuse et le scanner) – tables de 2 m<sup>2</sup> chacune
- Au moins quatre places de travail pour les lectrices, permettant de sortir des cartons et de déplier des grands journaux sur une table – tables de 2 m<sup>2</sup> chacune
- Un espace impression et numérisation (photocopieuse, scanner, stock de papier, etc.) – 8 m<sup>2</sup>
- Un espace lecture (chaises confortables, voire canapés) – 20 m<sup>2</sup>
- Un espace cafeteria et boutique convivial, séparé des espaces dédiés à la conservation des documents – 20 m<sup>2</sup>
- Toilettes et lavabo, séparé des autres espaces
- Un espace pour les réunions et les activités publiques – 30 m<sup>2</sup>
- Un espace reliure – 8 m<sup>2</sup>
- Deux chambres à coucher pour accueillir les chercheuses
- Une salle de bains
- Une entrée large, permettant le passage d'un transpalette
- Attention à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

# Plans actuels du CIRA







# Plans de zone

02.07.2020



Guichet cartographique

Ville de Lausanne

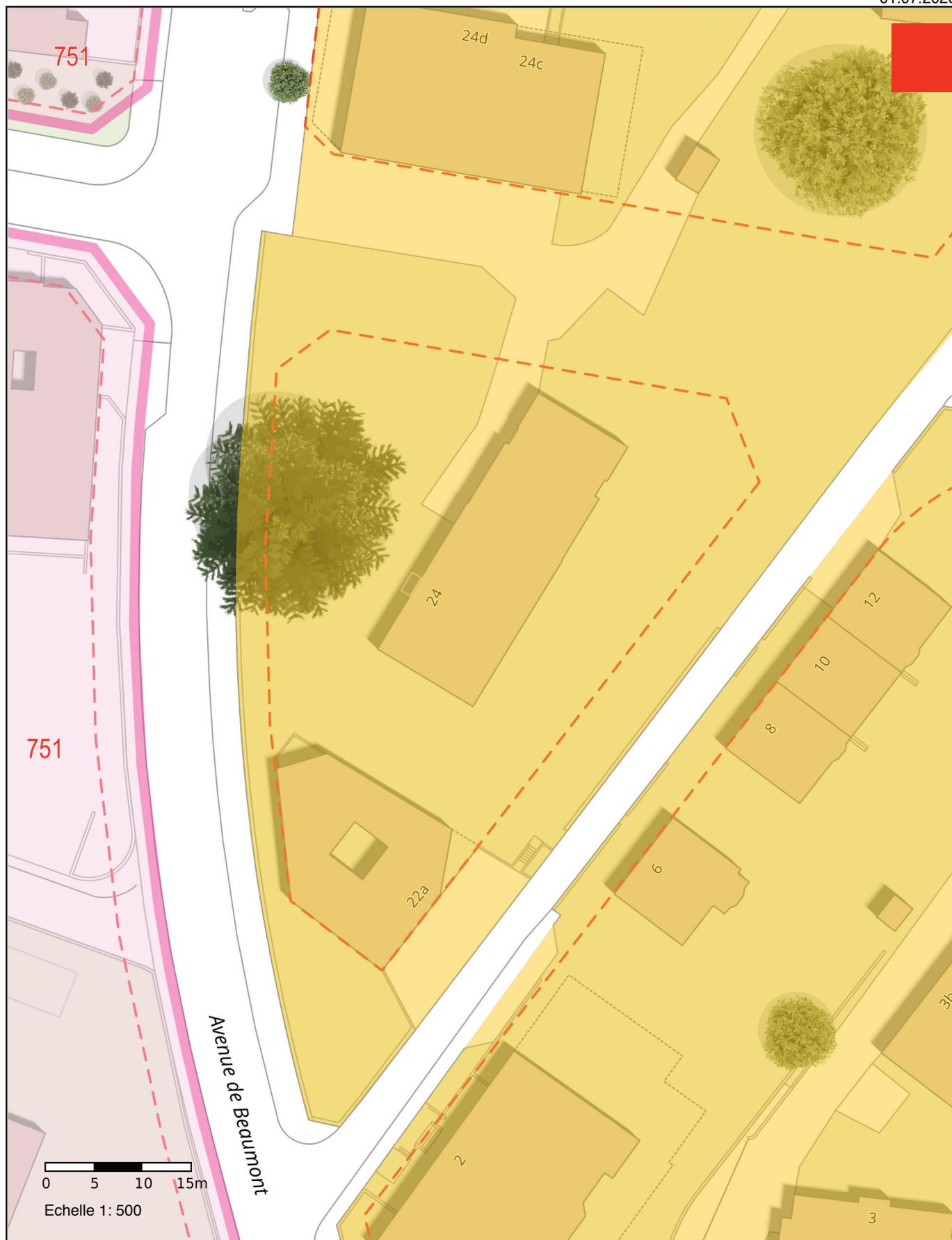
02.07.2020



Guichet  
cartographique

 Ville de Lausanne

01.07.2020



Guichet cartographique

 Ville de Lausanne

## **Annexes**

- Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC)
- Plan général d'affectation, règlement du 26 juin 2006
- Règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC)